



© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 74 – Juillet 2017

Alors que l'arrivée des chaleurs estivales nous invite à un repos bien mérité, pour les autorités égyptiennes, il n'y a pas de pause dans les réformes. Ainsi, entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, l'effort de réduction des subventions aux carburants et à l'électricité s'est poursuivi avec des hausses importantes de prix. Selon les estimations concordantes, ces hausses des prix de l'énergie devraient entraîner sur le trimestre en cours une hausse de l'inflation de 4 à 5 points, inflation qui fin juin s'établissait à 29,8% en glissement annuel.

La maîtrise de l'inflation reste le principal souci de la Banque centrale, dont le Comité monétaire, pour la seconde fois en l'espace d'un mois et ce malgré le consensus négatif des experts de la place, a décidé de relever de 200 pbb les taux directeurs. Les taux de référence flirtent désormais avec les 20%. Cette décision a suscité des doutes quant à son efficacité : dans la mesure où l'inflation est essentiellement portée par l'effet change, la hausse des prix administrés et la TVA et que l'on ne constate pas de choc de demande, l'instrument monétaire est-il le plus approprié pour réduire l'inflation ? L'effet craint par la communauté d'affaires est plutôt une restriction de l'accès aux financements en Livre égyptienne (alors que l'accès aux devises semble ne plus être problématique), tant pour les investissements que le fonctionnement des entreprises. Ajoutons que cette décision n'est pas sans conséquence sur le renchérissement du service de la dette domestique. En tout état de cause l'Egypte montre une fois de plus qu'elle tient bel et bien sa trajectoire de réforme, ce que n'a pas manqué de souligner le FMI qui a officiellement approuvé le 13 juillet le versement de la deuxième tranche de son prêt pour un montant de 1,25 Md \$.

Avant de conclure et de vous souhaiter de bonnes vacances, ne manquez pas de découvrir avec nous le gouvernorat de Daqahlia et sa capitale Mansoura, où le Service économique a accompagné une délégation du Club Ville Durable pour identifier les besoins en matière de mobilité urbaine. Nous espérons pouvoir répéter ce type de visites dans d'autres villes et sur d'autres secteurs à l'avenir.

Jérôme Baconin
Conseiller économique

Politiques économiques

Nouvelles augmentations des prix de l'énergie

Ludovic Haren

ludovic.haren@dgtresor.gouv.fr

Depuis le 1^{er} juillet 2017, **les prix de l'électricité sont de 18 à 42% plus élevés pour les ménages égyptiens** et de 29 à 46% plus élevés pour les commerces. **Les prix des carburants ont également été augmentés, dans des proportions variant entre 6% (octane 95) et 55% (octane 80 et diesel).**

Ces hausses importantes sont **une nouvelle étape du plan de réduction des subventions à l'énergie**. Conséquence de la forte dépréciation de la livre, le montant des subventions aux prix de l'électricité se serait établi à 64 Mds LE au cours de l'année 2016/17, au lieu des 30 Mds LE initialement prévus. D'après le ministre de l'Electricité, **l'augmentation intervenue à compter du 1er juillet permettrait de le ramener à 52,7 Mds LE en 2017/18**. De même, en raison de



Lettre économique d'Égypte n°74 – Juillet 2017 © DG Trésor

la dépréciation de la monnaie et de cours du brut plus élevés qu'anticipé, le montant des subventions aux produits pétroliers aurait atteint 145 Mds LE en 2016/17, contre 35 Mds LE initialement prévus. D'après le ministre du Pétrole, **leur augmentation permettrait de ramener ce montant à environ 110 Mds LE en 2017/18**. A terme (dans 5 ou 7 ans), le gouvernement souhaite une élimination complète de ces subventions.

Pour le secteur résidentiel, les tarifs de l'électricité progressent de manière différenciée par tranche de consommation :

Tranches (kWh)	Nouveau tarif /kWh	Ancien tarif /kWh	Augmentation
0-50	13 piastres	11 piastres	+18,2%
51-100	22 piastres	19 piastres	+15,8%
101-200	22 piastres	19 piastres	+15,8%
201-350	55 piastres	45 piastres	+22,2%
351-650	75 piastres	55 piastres	+36,4%
651-1,000	125 piastres	95 piastres	+31,6%
1,000+	135 piastres	95 piastres	+42,1%

Pour les commerces, les prix de l'électricité augmentent en moyenne plus que pour le secteur résidentiel :

Tranches (kWh)	Nouveau tarif/kWh	Ancien tarif /kWh	Augmentation
0-100	45 piastres	35 piastres	+28,6%
100-250	84 piastres	69 piastres	+21,7%
251-600	96 piastres	69 piastres	+39,1%
601-1000	135 piastres	96 piastres	+40,6%
1,000+	140 piastres	96 piastres	+45,8%

En ce qui concerne les **prix de carburants**, les hausses ont eu lieu fin juin et concernent principalement le diesel et l'essence de qualité moindre :

LE par litre	Oct. 2014	Nov. 2016	Juin 2017	Juin 2017 / nov. 2016	Juin 2017 / oct. 2014
Essence 95	6,25	6,25	6,60	+6%	+6%
Essence 92	2,60	3,50	5,00	+43%	+92%
Essence 80	1,60	2,35	3,65	+55%	+128%
Diesel	1,80	2,35	3,65	+55%	+103%

**Politiques sectorielles****Mission d'étude du Club Ville Durable à Mansoura**

Joséphine Hébert

josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr

Une mission d'entreprises du secteur de la mobilité urbaine (Seta/Egis, Systra, Setec, Alstom, Colas Rail, Poma, Thalès, TSO, Ratp Dev) s'est rendue le 3 juillet à Mansoura **dans le cadre d'une visite technique organisée conjointement par la National Authority for Tunnels et le Club Ville Durable**. Sur place, la délégation a été reçue par le Gouverneur de Daqahlia M. Ahmed El Shaarawy et le député M. Ahmed El Sharkawy puis par l'Université de Mansoura. Cette visite a permis d'évaluer l'intérêt d'une **étude visant à répondre aux problématiques de mobilité urbaine propres à Mansoura**. Les entreprises ont également pu présenter leurs solutions aux autorités locales.

Mansoura est une ville du delta située sur la branche Est du Nil, dans le gouvernorat de Daqahlia dont elle abrite le siège. Selon le gouvernorat, **elle compterait 700 000 habitants et probablement plus d'un million en incluant l'agglomération**. Enclavée entre le Nil et les terres agricoles, la ville de Mansoura est caractérisée par une forte densité de population et par un développement urbain rapide.

Sous la pression démographique, **Mansoura a récemment connu un processus d'étalement urbain non contrôlé**, en partie par empiètement sur les terres agricoles. **L'augmentation de la population exerce une forte pression sur les infrastructures**, notamment en matière de transports.

En particulier, **la congestion du trafic routier est considérée par les autorités comme le principal problème de l'agglomération**. Située au nord-ouest de la ville, l'université accueille chaque jour plus de 300 000 visiteurs, étudiants, personnels ou patients de son complexe hospitalier. Or, de nombreuses activités se sont développées autour du centre universitaire sans que le réseau routier n'ait été modernisé pour absorber ces flux.

Par ailleurs, la saturation du marché immobilier de Mansoura pousse un nombre croissant d'habitants à s'installer à Talkha, ville jumelle sur la rive nord du Nil. Or, **le franchissement du fleuve n'est actuellement possible que par deux ponts**, dont la capacité ne permet pas d'assurer la fluidité des déplacements quotidiens.

Enfin, en dehors des microbus dont les itinéraires variables et la conduite aléatoire contribuent à la formation d'embouteillages, **il n'existe pour l'instant aucun réseau de transports en commun** à l'échelle de l'agglomération.

Face à cette situation, les entreprises du Club Ville Durable ont confirmé la pertinence de réaliser un plan de mobilité pour la ville de Mansoura, qui viserait notamment à proposer **des solutions de transport adaptées, intégrées, pratiques et peu coûteuses**. Elles ont souligné **l'importance de traiter la question du transport urbain dans les villes égyptiennes secondaires semblables à Mansoura**, le type de solution préconisé pouvant probablement être transposable dans d'autres villes du delta, voire d'Égypte.



Politiques sectorielles

Présentation du gouvernorat de Daqahlia

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Gouvernorat de Daqahlia



- ≈ 3500 km² de superficie
- 6,3 M d'habitants soit ≈1800 habitants /km² (estimations actuelles – Capmas)
- Taux d'urbanisation de 29,4% (estimations 2016 – Capmas)
- Principales villes : Mansourah, Mit Ghamr et Al Mataria
- Voies ferrées et routes

Avec 2870 km² de surface cultivée (80% du territoire), **Daqahlia est un gouvernorat essentiellement agricole**. Le secteur primaire emploie plus d'un tiers de la population active. Les principales productions sont le coton, le riz, le blé le maïs, les produits laitiers, et la viande. Les activités de pêche et de pisciculture sont développées, le gouvernorat disposant de 22 lacs, le principal étant la grande lagune de Manzaleh.

L'activité industrielle est concentrée dans deux zones industrielles (Al Asafra et Southwest Gamas) **et une zone d'investissement** (Mit Ghamr). Les industries les plus représentées sont celles des hydrocarbures, de l'aluminium, de la chimie, de la pétrochimie, de la filature, du tissage, du prêt à porter, de l'agro-alimentaire, des matériaux de construction, de l'édition et de la publication.

On notera notamment **la présence du champ gazier d'Abu Madi, un des plus importants du pays** avec une production de 10 M de m³ par jour. Par ailleurs, **plus de 70% des ustensiles en aluminium à l'échelle du pays seraient produits à Mit Ghamr**, dans plus de 300 fabriques employant environ 50 000 personnes, principalement dans le secteur informel.

Le GAFI dispose par ailleurs d'une branche et d'un Centre de services aux investisseurs dans le gouvernorat.

En matière d'infrastructures, **les priorités affichées par les autorités locales se concentrent notamment sur les transports :**

- la construction d'un aéroport civil à proximité de Mansoura pour lequel des études préliminaires ont été menées en 2015 par le groupe égyptien d'ingénierie ECG ;
- le développement du réseau de transports en commun de Mansoura, notamment via la construction d'un métro et la mise en place d'un service de navettes fluviales ;
- la construction d'une ligne de train reliant Mansoura, Gamsa et New Mansoura (coût estimé à 16 Mds LE) ;
- la construction d'une ville nouvelle, « New Mansoura » (construction de logements, d'infrastructures électriques et sanitaires, d'un centre médical, etc.) ;
- le développement des infrastructures touristiques et de loisirs (hôtels, parcs, complexes cinématographiques, etc.) ;
- l'aménagement du lac Manzaleh pour favoriser le développement de l'industrie piscicole et à développer des solutions de collecte des déchets.

Total est le principal acteur économique français présent dans le gouvernorat. Dans le secteur de la distribution tout d'abord, où la société exploite 11 stations-service (sur un total de 235 à l'échelle nationale) dont 2 de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV). Dans l'exploration d'hydrocarbures ensuite, Total E&P ayant remporté en 2014 les droits d'exploration du bloc 2 (North El Mahala Onshore) situé sur le delta du Nil dans une zone chevauchant plusieurs gouvernorats, dont celui de Daqahliya. La société a lancé un forage au nord de Mansoura en mai 2017.



Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons
et Thebes Consultancy

M. Karim Wissa

kwissa@thebesconsult.com



<http://thebesconsult.com/>

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique

Modifications récentes de la législation fiscale égyptienne

Le Parlement a adopté à la fin du mois de juin plusieurs **modifications de la loi sur l'Impôt sur le revenu n°91/2005 et du droit de Timbre fiscal n°111/1980**.

Le premier amendement concerne l'impôt sur les gains en capital réalisés sur les titres cotés en bourse, taxés à hauteur de 10% par la loi 53/2014. **Il introduit un report de l'ajournement de l'application de cette taxe pour trois années supplémentaires jusqu'au 16/05/2020**.

Le deuxième amendement introduit un droit de timbre sur les achats de titres en Égypte, que ceux-ci soient cotés en bourse ou non. Le montant de ce droit est de 1,25 pour mille à 1,75 pour mille pour chaque transaction la première année ; 1,5 pour la deuxième année et de 1,75 au-delà de la troisième année. Il est appliqué au vendeur comme à l'acheteur.

Une taxe d'un montant de 3 pour mille est appliquée au vendeur et à l'acheteur pour toute transaction dont le montant total atteint au moins 33% de la valeur des actions de la société ou de ses actifs. L'agence *Misr Central clearing, Depository and Registry* est chargé de la perception de cette taxe pour le compte de l'Autorité des Taxes.

La troisième modification importante du texte change l'assiette de l'impôt progressif sur le revenu. L'assiette de la première tranche passe de 6500 à 7200 LE de revenus annuels alors que la limite minimale des deuxième, troisième et quatrième tranche augmente également.

L'amendement introduit également une exemption totale d'impôt sur la première tranche alors que les deuxième, troisième et quatrième tranches bénéficient pour cette année d'une réduction de 80, 40 et 5% respectivement.

Ce dernier amendement fait partie du paquet social annoncé par le gouvernement pour amortir les conséquences des hausses des prix des carburants et de l'énergie décrétées dans le cadre du programme de réforme économique négocié avec le FMI.

Brèves et indicateurs

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Brèves économiques

- L'indice PMI s'est élevé à 47,2 au mois de juin 2017. **Ce score marque un 21^{ème} mois consécutif de contraction de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures**.

- Calculé en termes nets, **le montant des avoirs extérieurs de la Banque Centrale est passé de 17,55 Mds \$ à la fin du mois de juin 2016 à 31,31 Mds \$ à la fin du mois de juin 2017**.

- **Le Parlement a approuvé le budget 2017/18 qui prévoit de ramener le déficit public à 9,1% du PIB à l'issue de l'année fiscale**.



Lettre économique d'Égypte n°74 – Juillet 2017 © DG Trésor

- Le conseil d'administration du FMI a conclu sa première revue de programme d'appui financier à l'Égypte, qualifiant les mesures prises de « bon débuts ». **Il a approuvé le décaissement d'une nouvelle tranche d'aide de 1,25 Md \$.**

- **Fitch a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B).** Elle reste assortie d'une perspective « stable ».

Brèves et indicateurs

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Jan-Mars 2016	Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,6	4,5	3,4	3,8	4,3
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-10	-8,8	-8,7	-9,2	-9,2
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,6	-0,8	-1,1	-1,1	-1,4
	Balance des services	0,9	1	1,4	1	2
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,5	0,5	0,8	0,8	1,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,1	4,3	3,4	4,6	4,6
	Compte courant	-5,7	-4,8	-5	-4,7	-3,5
	Compte de capital et financier	8,4	6,6	7,1	10,5	7
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,8	1,5	1,9	2,4	2,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	0,08	0,2	-0,8	1,1	7,6
	Balance des paiements	-0,2	0,8	1,9	5,1	4
Indicateurs mensuels 2017		Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	30,2	30,9	31,5	29,7	29,8
	Inflation sous-jacente	33,1	32,3	32,1	30,6	32
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	14,75	14,75	14,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	15,75	15,75	15,75	17,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	18,18	18,84	19,36	19,99	20,33
	LE pour 1USD	17,06	17,62	18,08	18,09	18,11
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		26,54	28,53	28,64	31,13	31,31

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Laurent Boulan, Joséphine Hébert, Ludovic Haren, Karim Wissa

Revue par : Guilhem Roger

Version du 25/07/2017